

Compte-rendu de la 1ere assemblée Générale de l'association Les Pachas

1. Présentation

Comme nous l'avons évoqué lors de notre envoi de mail pour la création de l'association, Géraldine Patault, maman de trois enfants et éducatrice de jeunes enfants et Edith Mauboussin, maman de deux enfants et éducatrice spécialisée, sont à l'origine de la création de l'association.

2. Adhésion et remerciements

Nous avons été agréablement surprise du retour positif des personnes concernant ce lancement. 35 personnes ont assisté à cette AG du 19 Juin 2015 à la salle Pierre Perret au Mans. Environ une cinquantaine ont demandé à pouvoir y adhérer.

Nous avons validé le montant de la cotisation annuelle (renouvelable après chaque assemblée Générale) : 10 € pour les personnes physiques et 30 € pour les personnes morales (associations / entreprises)
En ce qui concerne les dons, sur simple demande, nous fournissons une attestation fiscale.

3. Statuts de l'association Les Pachas: cf Annexe 1

4. Les actions des Pachas :

- Projet structure petite enfance :

Après deux années d'investissement fort intéressant au sein du réseau Petite enfance et handicap, créé par la CAF de la Sarthe, et un congé maternité chacune, nous avons décidé de poursuivre les réflexions et les manquements mis en évidence au travers de ce réseau.

La Caf de la Sarthe par le biais d'une étude menée il y a quatre ans, a démontré le manque de proposition de mode de garde effectif pour les familles ayant un enfant en situation de handicap.

De ce constat, nous avons décidé de travailler à la proposition d'une structure petite enfance mixte.

Nous avons rencontré deux autres structures existantes en France afin de s'informer au mieux : Merlinpinpin (35) et la maison des poupies à Nantes.

Nous avons suite à cela, avancé sur notre projet. Après une deuxième rencontre avec la CAF de la Sarthe, nous avons eu connaissance du dynamisme du groupe de travail PEH sur la création d'une structure.

Nous avons donc validé l'intégration du réseau Petite Enfance et Handicap afin de collaborer sur la réflexion de ce projet et pour voir naître une structure en Sarthe. Nous rejoindrons ce groupe, avec nos réflexions personnelles, à partir de la rentrée 2015.

- Atelier des Pachas : (Hebdo et Mensu)

L'atelier Famille est un lieu de rencontre, de partage et d'échanges entre :

- ✗ le parent et son enfant
- ✗ les familles
- ✗ les enfants.

- L'atelier Hebdo :

- chaque semaine le vendredi matin sur la période scolaire à partir du mois d'octobre
- des créneaux proposés de 2h
- pour tous les enfants de 0 à 7 ans
- pas de frais de participation

- atelier tournant sur 4 lieux de socialisation : -médiathèque des Saulnières
 - ludothèque Planet'jeux
 - centre social du Patis St Lazare
 - Dojo (à confirmer)
- L'inscription à l'avance pour garantir une place sera conseillée mais pas obligatoire.

- L'atelier Mensu :

- Un Samedi par mois
- Sortie en famille proposée (sortie vélo, piscine, pique-nique, randonnée...)
- Participation tarifaire en fonction de la sortie proposée
- L'inscription à l'avance pour garantir une place sera conseillée mais pas obligatoire.

Plus d'information détaillée dans l'annexe 2.

Calendrier des dates jusqu'à Décembre en annexe 3.

- Projet Pôle ressource :

- Projet en construction : tout est à penser..
- Envie de voir naître un service d'accompagnement tant pour les familles que pour les professionnels
- Objectifs du pôle:

Sensibilisation auprès des professionnels du milieu ordinaire : création d'outils par exemple facilitant l'accueil.

Accompagnement et mise en relation des familles et du milieu ordinaire

Création de lien et de communication entre le secteur médico-social et le milieu ordinaire.

5. Comment aider les Pachas ?

- **Accompagnement humain**
 - Partage d'un moment convivial ensemble touchés ou pas par les handicap dans les ateliers
 - Bénévoles pour accompagner les familles lors des ateliers
 - Compétences à mettre au profit des pachas (Bande à Pablo, Yannick Lefeuvre)
 - Aider à la conception d'une malle sensorielle
- **Accompagnement logistique**
 - Réflexion autour de l'accès à la vie culturelle
 - Communiquer sur les pachas (page fb)
 - Développement du projet pôle ressources handicap
- **Accompagnement technique**
 - Aide à l'installation du matériel pour des manifestations : **par exemple pour Fest'iles le 19 Septembre 2015 à l'île aux Planches. Notez bien cette date.**
 - Courses pour festivités ou évènementiel
- **Accompagnement financier**
 - recherche de mécénat, de montage financier
 - en adhérant
 - en faisant des dons

6. Perspectives et Conclusion

- création en cours d'un logo représentant l'esprit des Pachas.
- création d'une page facebook

- Les Pachas n'est pas un temps de répit mais un temps ressource
- Les Pachas, c'est apporter de la légèreté dans nos vies surchargées
- Enfin, les Pachas n'est pas un espace fermé mais au contraire ouvert où les personnes valides ne seront pas stigmatisées !!

7. Le temps des questions

- *Questionnement sur le fonctionnement des ateliers auquel nous avons répondu dans la présentation*
- *Questionnement sur la communication : A ce jour, nous avons pris contact avec Ouest-France afin de réaliser un article sur la création de l'asso et le lancement des ateliers des Pachas.*

STATUTS ASSOCIATION LES PACHAS

Proposé aux associations déclarées par application de la loi du 1^{er} juillet 1901 et du décret du 16 août 1901.

ARTICLE PREMIER – Les pachas

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : Les Pachas

ARTICLE 2 - BUT OBJET

Cette association a pour objet de :

- développer la mixité entre les enfants handicapés, et les enfants bien portants, dès le plus jeune âge
- rompre l'isolement des enfants handicapés et de leur famille, et faciliter leur quotidien.
- soutenir, accompagner et participer à l'intégration des enfants handicapés dans la société

Comment ?

- en mettant en place des actions de sensibilisation.
- en créant des actions collectives autour de la parentalité et de la mixité, par le biais des loisirs, de la culture...
- en mutualisant des réflexions autour de l'accueil spécifique des enfants en milieu ordinaire.

ARTICLE 3 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé à
13 rue Désiré Bourneville
72000 Le Mans

Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration.

Article 4 - DUREE

La durée de l'association est illimitée.

ARTICLE 5 – COMPOSITION/ADMISSION

L'association se compose de membres à jour de leur cotisation, ayant tous les mêmes droits et obligations.

ARTICLE 6 - ADMISSION

L'association est ouverte à tous, sans condition ni distinction.

Il est demandé aux adhérents l'acquiescement d'une cotisation annuelle fixée au moment de l'Assemblée générale. Tous les membres de l'association disposent des mêmes droits et sont tenus aux mêmes obligations.

ARTICLE 7. - RADIATIONS

La qualité de membre se perd par :

- La démission;
- Le décès;
- La radiation prononcée par le conseil d'administration pour non-paiement de la cotisation ou pour motif grave, l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée à fournir des explications devant le bureau et/ou par écrit.

ARTICLE 8. - RESSOURCES

Les ressources de l'association comprennent :

- Le montant des droits d'entrée et des cotisations
 - Les subventions de l'Etat, des départements et des communes
 - Les recettes d'actions mises en place pour récolter des fonds
 - Les dons et legs
 - les bénévoles
- Toutes les ressources autorisées par les lois et règlements en vigueur. »

ARTICLE 9 - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association à quelque titre qu'ils soient.

Elle se réunit chaque année au mois de juin.

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du secrétaire. L'ordre du jour figure sur les convocations.

Le président, assisté des membres du conseil, préside l'assemblée et expose la situation morale ou l'activité de l'association.

Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) à l'approbation de l'assemblée.

L'assemblée générale fixe le montant des cotisations annuelles et du droit d'entrée à verser par les différentes catégories de membres.

Ne peuvent être abordés que les points inscrits à l'ordre du jour.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au renouvellement des membres sortants du conseil.

Toutes les délibérations sont prises à main levée, excepté l'élection des membres du conseil

Les décisions des assemblées générales s'imposent à tous les membres, y compris absents ou représentés.

ARTICLE 10 - ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Si besoin est, ou sur la demande de la moitié plus un des membres inscrits, le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, suivant les modalités prévues aux présents statuts et uniquement pour modification des statuts ou la dissolution ou pour des actes portant sur des immeubles.

Les modalités de convocation sont les mêmes que pour l'assemblée générale ordinaire.

Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents.

ARTICLE 11- CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'association est dirigée par un conseil de quatre membres minimum, élus pour deux années par l'assemblée générale. Les membres sont rééligibles.

En cas de vacances, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'expiration, le mandat des membres remplacés.

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre, sur convocation du président, ou à la demande du quart de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Tout membre du conseil qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives sera considéré comme démissionnaire.

ARTICLE 12 – LE BUREAU

Le conseil d'administration élit parmi ses membres, à *bulletin secret*, un bureau composé de :

- 1) Un-e président-e- ;
- 2) Un-e ou plusieurs vice-président-e-s ;

- 3) Un-e- secrétaire et, s'il y a lieu, un-e- secrétaire adjoint-e- ;
- 4) Un-e- trésorier-e-, et, si besoin est, un-e- trésorier-e- adjoint-e-.

ARTICLE 13 – INDEMNITES

Toutes les fonctions, y compris celles des membres du conseil d'administration et du bureau, sont gratuites et bénévoles. Seuls les frais occasionnés par l'accomplissement de leur mandat sont remboursés sur justificatifs. Le rapport financier présenté à l'assemblée générale ordinaire présente, par bénéficiaire, les remboursements de frais de mission, de déplacement ou de représentation.

ARTICLE - 14 - REGLEMENT INTERIEUR

Un règlement intérieur peut être établi par le conseil d'administration, qui le fait alors approuver par l'assemblée générale.

Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les présents statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

ARTICLE - 15 - DISSOLUTION

En cas de dissolution prononcée selon les modalités prévues à l'article 12, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés, et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément aux décisions de l'assemblée générale extraordinaire qui statue sur la dissolution.

« Fait à Le Mans, le 23/04/2015 »

Présentation de l'atelier Famille des Pachas

L'association Les Pachas

- œuvre pour la mixité enfants handicapés et enfants bien portants : pour tous les bienfaits de « ce vivre ensemble », autour de lieux de rencontres et d'échanges et de loisirs communs.
- milite pour la place des enfants handicapés dans la Société (accessibilité, égalité, reconnaissance.

L'idée de cette association est de ne pas s'enfermer dans le handicap mais au contraire de s'ouvrir vers le monde extérieur ; de ne pas être qu'entre enfants, parents ou frères et sœurs touchés par le handicap mais plutôt être parmi des personnes qui acceptent et valorisent la différence.

De cette volonté d'ouverture est né le projet des ateliers Famille des pachas

Fiche descriptive de l'atelier Les Pachas

-C'est quoi ?

L'atelier Famille est un lieu de rencontre, de partage et d'échanges entre :

- le parent et son enfant
- les familles
- les enfants.

L'atelier Famille a pour objectif de conforter et soutenir la relation parents-enfants en proposant des temps de jeux, de découvertes et de loisirs ; **visant le plaisir partagé.**

Constat :

*Les familles ayant un enfant handicapé connaissent **un quotidien lourd** : planning de ministres pour enfant et parents (diverses prises en charge de l'enfant, rééducation, réunions avec les différents intervenants, dossiers multiples à remplir....) sans oublier le temps important dévolu aux soins apportés à l'enfant*

Proposition de l'atelier Les pachas hebdo :

*Proposer aux familles de prendre un temps avec son enfant autour d'un **moment ludique, récréatif, festif, culturel** sans recherche de résultats aucun, de comparaison à la norme. Juste le partage d'un moment de plaisir autour d'un livre, d'un jeu et d'un loisir soutenu par l'émulation du groupe. **Le plaisir à être ensemble.***

-Pour qui ?

Cet atelier est destiné aux enfants, sans limite d'âge, handicapés ou non, accompagnés de leurs parents. Peu importe le lieu d'habitation

Constat :

Suite à étude PEH orchestrée par la caf : constat de la grande difficulté des enfants handicapés d'avoir un mode de garde, difficultés d'accès à l'école et enfin le manque de place dans les structures type IME.

Proposition de l'atelier Les pachas hebdo:

L'atelier des pachas ne met pas de limite d'âge pour permettre aux familles sans solution d'accueil pour leur enfant de pouvoir bénéficier d'un temps collectif. A priori le public cible de ces ateliers se situera principalement dans la tranche d'âge 0-7 ans. Au-delà, chaque situation sera explorée au cas par cas.

Proposition de l'atelier Les pachas mensu :

Elargissement de la tranche d'âge car a lieu le we, s'ouvre ainsi aux enfants accueillis en institution la semaine ; pour pouvoir profiter de ces temps de loisirs avec leurs parents et la fratrie.

-Où ?

Cet atelier Famille a pour volonté **de s'ouvrir vers l'extérieur**, d'où l'intérêt de proposer ces ateliers dans des espaces de socialisation déjà existants (ludothèque, bibliothèque, centre social...).

Lieu sur **Le Mans car central**, multiplie et varie nos choix d'activités. Plutôt concentrée sur le Mans Ouest car pas de LAep dans ce secteur.

Constat :

Les familles touchées par le handicap : c'est compliqué de se confronter à la vie en société. Un enfant handicapé réclame au quotidien une grande énergie ; aller vers l'extérieur réclame une énergie supplémentaire pour des raisons techniques et logistiques (difficulté d'accessibilité...), mais aussi affronter et supporter le regard de l'autre face à la différence.

Proposition des ateliers Les pachas:

Donner l'envie, impulser le désir d'aller dans la vie en société.

En menant des actions dans des espaces déjà existants, des lieux de socialisation propices à la rencontre des gens, c'est déjà se confronter à une mini société. Qui peut être donnera de l'élan pour aller découvrir d'autres espaces.

La mixité sera ainsi provoquée.

-Quand et comment ?

L'inscription à l'avance pour garantir une place sera conseillée mais pas obligatoire.

Atelier pacha hebdo

A raison d'un atelier par semaine de **deux heures de 9h30 à 11h30** sur le rythme scolaire.

Un **atelier différent chaque semaine**, permet d'être bien identifié, repéré par les « usagers », simplifier les données. :

Semaine 1 : **médiathèque** - *face à une histoire, une comptine, on est tous égaux : pas d'attente de résultats, de réussite*

Semaine 2 : **centre social**- *de par leurs actions de soutien à la parentalité, nos ateliers auraient toute leur place en proposant un espace de jeux libres, de découverte et d'expériences sensorielles au sein d'une structure créatrice de liens.*

Semaine 3 : **ludothèque**- *comme une évidence pour la proposition de temps ludiques qu'il permet. Le jeu comme instant de plaisir pour tous*

Semaine 4 : **Dojo**- *pour son espace sécurisant et cocoon propice à la détente, la relaxation.*

Atelier Pacha mensu

Celui-ci sera proposé un **samedi par mois** avec une envie de faire découvrir un loisir ou une activité plus originale.

Souvent, les activités de loisirs peuvent paraître à premier abord inaccessible aux enfants handicapés mais on se rend compte qu'avec de la **détermination**, un peu d'**imagination**, d'**anticipation**, de **concertation**, nombreuses sont accessibles.

Choix du samedi pour offrir la possibilité **de partager une activité en famille** : parents-frères-sœurs réunis pour s'amuser, se distraire, se divertir.

Evidemment, ce pacha mensu sera ouvert à tous (handicap ou pas) toujours dans cette recherche de plaisir mixte partagé.

Exemple d'activités pensées : patinoire, sortie vélo, piscine, randonnée.....

Pourquoi différents lieux :

En variant les supports, cela permet d'être plus attractif. Le public ciblé privilégiera tel ou tel atelier en fonction de ses affinités, de son accessibilité et de sa disponibilité.

-Avec quels moyens ?

Pour la mise en place de ces ateliers des pachas, nous avons le souci de mutualiser le matériel autant que possible, d'aller nouer des contacts avec diverses institutions pour pouvoir emprunter et non pas investir ; de partir de l'existant.

Les avantages de cette mutualisation :

D'une part, cela ôte des freins techniques (problème de stockage de matériel) ; mais aussi financiers (matériel technique pouvant être très onéreux) ; mais surtout elle permet la relation à l'autre, aux institutions. Cette quête de mutualisation est vectrice de liens.

Point sur les rencontres avec médiathèque, ludothèque et centre social : accueil très positif et qui d'emblée a apporté une réponse favorable pour accueillir l'atelier des pachas.

Rencontre deux fois avec deux **conseillères techniques Caf** (Christelle Lubin et Séverine Bennevaud) qui soutiennent ce projet associatif : en cours de demande de subvention notamment pour l'emploi d'un animateur.

Ce partenariat sera l'occasion de communiquer sur l'association, de se faire connaître et ainsi sensibiliser le plus grand nombre aux problématiques du handicap.

-Avec qui ?

Au départ encadrées par nous, Géraldine et Edith, avec en projet un recrutement d'animateur permanent pour faire vivre les ateliers. Idée d'un animateur + un bénévole.

Annexe 3 : calendrier des dates 2015

<i>septembre</i>		<i>octobre</i>		<i>novembre</i>		<i>décembre</i>	
mar. 01		jeu. 01		dim. 01		mar. 01	
mer. 02		ven. 02	HEBDO	lun. 02		mer. 02	
jeu. 03		sam. 03		mar. 03		jeu. 03	
ven. 04		dim. 04		mer. 04		ven. 04	HEBDO
sam. 05	MENSU	lun. 05		jeu. 05		sam. 05	
dim. 06		mar. 06		ven. 06	HEBDO	dim. 06	
lun. 07		mer. 07		sam. 07		lun. 07	
mar. 08		jeu. 08		dim. 08		mar. 08	
mer. 09		ven. 09	HEBDO	lun. 09		mer. 09	
jeu. 10		sam. 10	MENSU	mar. 10		jeu. 10	
ven. 11		dim. 11		mer. 11		ven. 11	HEBDO
sam. 12		lun. 12		jeu. 12		sam. 12	MENSU
dim. 13		mar. 13		ven. 13	HEBDO	dim. 13	
lun. 14		mer. 14		sam. 14	MENSU	lun. 14	
mar. 15		jeu. 15		dim. 15		mar. 15	
mer. 16		ven. 16	HEBDO	lun. 16		mer. 16	
jeu. 17		sam. 17		mar. 17		jeu. 17	
ven. 18		dim. 18		mer. 18		ven. 18	HEBDO
sam. 19	FEST'ILES	lun. 19		jeu. 19		sam. 19	
dim. 20		mar. 20		ven. 20	HEBDO	dim. 20	
lun. 21		mer. 21		sam. 21		lun. 21	
mar. 22		jeu. 22		dim. 22		mar. 22	
mer. 23		ven. 23		lun. 23		mer. 23	
jeu. 24		sam. 24		mar. 24		jeu. 24	
ven. 25		dim. 25		mer. 25		ven. 25	
sam. 26		lun. 26		jeu. 26		sam. 26	
dim. 27		mar. 27		ven. 27	HEBDO	dim. 27	
lun. 28		mer. 28		sam. 28		lun. 28	
mar. 29		jeu. 29		dim. 29		mar. 29	
mer. 30		ven. 30		lun. 30		mer. 30	
		sam. 31				jeu. 31	